

Appel à projets 2017

Aidons tous les collégiens à réussir !

Explorer les voies possibles, renouveler les pratiques

Date limite de dépôt des dossiers: 17 mars 2017

Contexte

Fidèle à ses valeurs humanistes et à sa volonté de répondre aux problèmes d'aujourd'hui en apportant des solutions pour l'avenir, la Fondation de France s'est engagée dès 2010, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, à soutenir les équipes éducatives qui ont pour ambition de contribuer à la nécessaire évolution de l'école.

En 7 ans, la Fondation de France a consacré un budget de 4 millions d'euros au développement de plus de 400 projets portés en grande majorité par des établissements scolaires. Elle a ainsi facilité le parcours scolaire de plus de 10 000 collégiens.

À ce jour, des problèmes importants persistent. De nombreux travaux d'évaluation et de recherche attestent des défaillances du système éducatif français, qui pénalisent encore et davantage les enfants les plus fragiles. Ils révèlent un accroissement de l'écart entre les niveaux, la très forte corrélation entre l'origine socio-économique et la performance scolaire, et un taux d'anxiété plus élevé que la moyenne chez les élèves français. Ce sont autant de raisons pour rester mobilisés aux côtés des jeunes, de leur famille, des enseignants et de l'ensemble de la communauté éducative, pour la réussite du plus grand nombre, tout en luttant contre le poids des déterminismes sociaux et culturels.

La Loi de refondation de l'école de 2013 rejoint dans son esprit et ses modalités de mise en œuvre nombre de projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets depuis son lancement. En cohérence avec son application, la Fondation de France oriente son intervention en 2017 sur trois enjeux prioritaires.

Enjeux

- **Créer un climat scolaire propice aux apprentissages et au bien-être**

À la fois lieu de scolarité et lieu de vie, un collège accueille plusieurs centaines d'adolescents et d'adultes. La qualité du climat de l'établissement résulte et influe sur les conditions d'apprentissage et la façon dont tous y vivent ensemble. Or dans les zones difficiles, les relations peuvent être conflictuelles, entre garçons et filles ou entre groupes socioculturels, et donner lieu à des violences verbales et parfois physiques. Face à ces problèmes, les professionnels peuvent se sentir démunis, démotivés, en souffrance. Les relations avec les parents sont quant à elles souvent distantes et sources de malentendus.

Comment alors créer les conditions d'un climat serein favorable aux apprentissages et au bien-être ?

- **Donner du sens aux apprentissages et impliquer activement les élèves**

Les programmes définissent le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, que tous les élèves sont censés partager à leur sortie du collège. Sur cette base, les pratiques pédagogiques doivent se renouveler pour répondre à plusieurs défis : comment adopter des modes d'évaluation favorables à l'apprentissage plutôt qu'à la sélection ? Comment prendre en compte les bouleversements créés dans les modes d'accès aux savoirs par les usages numériques ? Comment préparer l'orientation professionnelle, sans cristalliser la hiérarchie entre les différentes filières ? Comment intégrer les grands enjeux sociétaux, environnementaux, scientifiques, culturels ?

- **Initier des parcours individualisés pour prendre en compte les singularités de chacun**

Les élèves n'apprennent pas tous de la même manière. Ils n'arrivent pas au collège avec les mêmes acquis, ni les mêmes potentiels. En l'absence d'un accompagnement adapté, la rupture pédagogique entre le primaire et le secondaire peut être fatale aux plus fragiles. Comment, dans le cadre du collège unique, ménager des parcours personnalisés qui prennent en compte les spécificités de chacun ? Comment donner une seconde chance à ceux qui en sont sortis prématurément, en les remobilisant sur un parcours qui leur donnera accès à une qualification ?

Objectifs

Au regard de ces enjeux, la Fondation de France apportera son soutien aux équipes éducatives qui développent des projets expérimentaux dans l'un des trois domaines ciblés.

- ① **Des projets d'établissement ou de classes favorables à un climat scolaire propice aux apprentissages et au bien-être**

Ces projets impliquent tous les acteurs prenant part à la vie du collège : élèves, enseignants, personnels de vie scolaire, administratifs et de direction, ainsi que les familles et les partenaires. Ils mobilisent les ressources aux niveaux local, national et international, pour valoriser la diversité culturelle et permettre aux élèves de se construire personnellement et en tant que citoyen.

Ils sont conçus et mis en œuvre collectivement dans une dimension systémique, en prenant plusieurs facteurs en compte : la prévention des violences et la gestion des conflits ; la coopération entre les élèves ; l'organisation du travail collectif des équipes ; l'organisation du travail avec les partenaires ; les relations avec les familles ; la mise en place de règles qui régissent la vie au sein de l'établissement ; l'aménagement des emplois du temps et des espaces garants d'une qualité de vie.

- ② **L'innovation pédagogique**

Prenant en compte l'hétérogénéité des classes, ces pratiques pédagogiques favorisent l'implication active de tous les élèves et donnent du sens aux apprentissages. Elles peuvent se concrétiser dans diverses approches complémentaires, comme notamment la pédagogie de projet, l'interdisciplinarité, la pédagogie coopérative. Il est souhaitable qu'elles s'accompagnent de la mise en place de méthodes d'évaluation formative, qui permettent par ailleurs de nourrir la réflexion générale des équipes dans ce domaine. Compte tenu de l'enjeu stratégique que revêt le passage du primaire au secondaire, les projets pédagogiques développés dans le cycle 3 (CM1 – CM2 – 6^e) sont particulièrement importants. De même que le sont les projets motivés par la préparation à l'orientation, destinés à tous les élèves quels que soient leurs résultats scolaires, mais d'autant plus s'ils sont en difficulté.

- ③ **Des parcours individualisés : au sein du collège, mais aussi pour les jeunes sortis du système scolaire**

Au sein du collège, ces projets ont pour objectifs d'accompagner de façon personnalisée et selon leurs besoins les élèves de la 6^e à la 3^e, en s'attachant à repérer les élèves les plus fragiles dès le CM2. Une approche globale, éducative et pédagogique, où l'accompagnement individualisé ne coupe pas les jeunes du collectif ; un emploi du temps aménagé, le recours au tutorat sont quelques-uns des leviers qui caractérisent ces actions. Elles sont bien sûr censées intégrer le dispositif d'accompagnement personnalisé (AP).

Par ailleurs, des projets sont conçus pour des jeunes ayant quitté le collège pendant plusieurs mois, afin de les remobiliser sur un projet d'apprentissage ou sur la reprise de leurs études, notamment par des dispositifs d'accueil éducatif de jour en lien avec les collèges.

↳ Le recours à l'outil numérique

L'outil numérique est désormais incontournable. Il est important de pouvoir l'intégrer chaque fois que cela est pertinent dans ces différents types de projet. Il doit contribuer à la fois à l'éducation au numérique des élèves et à l'acculturation des enseignants et des personnels.

Qui peut répondre ?

Les organismes concernés peuvent être :

- les collèges (publics et privés sous contrat), notamment les établissements relevant de l'éducation prioritaire ;
- les réseaux d'établissements scolaires (publics et privés sous contrat) mobilisés sur la cohérence éducative du cycle 3 ;
- les établissements d'enseignement agricole intégrant des classes de 4^e et 3^e (publics et privés sous contrat) ;
- les associations impliquées dans des partenariats avec les établissements ;
- les laboratoires publics de recherche.

Critères de sélection

Les projets seront analysés en référence aux critères suivants :

- la prise en compte du contexte local, à partir d'un diagnostic précis (territoire, habitants, ressources partenariales...);
- la volonté de construire des réponses adaptées aux besoins préalablement identifiés des élèves ;
- l'implication de plusieurs acteurs au sein de l'établissement, et les modalités d'organisation participative de l'équipe réunie autour du projet ;
- les modalités de participation des élèves dans le projet (élèves bénéficiaires et délégués des élèves) ;
- l'implication des familles et de leurs représentants ;
- le caractère expérimental ;
- la potentialité à transformer les pratiques au sein de l'établissement ou du réseau ;
- l'ouverture sur le territoire et la qualité du partenariat entre les acteurs de la communauté éducative et les différents intervenants dans l'environnement

de l'établissement : collectivités territoriales, équipements publics, associations, entreprises... ;

- le recours à plusieurs sources de financement ;
- le souci de l'évaluation, de l'essaimage et de la production de traces.

Comment et à quoi les aides sont-elles affectées ?

Pour chacune des trois thématiques retenues, la Fondation de France peut apporter un soutien :

- **au financement de projets**, de prestations, d'intervenants extérieurs aux établissements, d'équipements nécessaires à la mise en œuvre du projet ;

Attention : elle ne peut en aucun cas financer du « temps » de personnels de l'Éducation nationale.

- **au financement d'appui méthodologique**, soutien à des équipes éducatives et enseignantes ainsi qu'à leurs partenaires afin d'améliorer leurs pratiques (supervision des pratiques, formations-actions, mutualisation des expériences, etc.) ;
- **au financement de recherches-actions**, soutien à des équipes de chercheurs à des fins d'évaluation et/ou d'analyse des méthodes, systèmes, dispositifs mis en œuvre pour favoriser la réussite des élèves.

Comment répondre ?

Le dossier de candidature est téléchargeable sur fondationdefrance.org (rubrique *Trouver un financement*).

Il est à envoyer avant le 17 mars 2017.

Le dossier complet (dossier de demande de subvention + annexes administratives) est à adresser uniquement par mail à l'adresse suivante : enfance@fdf.org

Les projets reçus feront l'objet d'une présélection. Les dossiers présélectionnés seront instruits, puis examinés par un comité d'experts réuni les 29 et 30 juin 2017. Les décisions seront communiquées par voie postale seulement. Les équipes des établissements scolaires peuvent, si besoin, bénéficier de conseils et d'accompagnement auprès des Conseillers académiques recherche, développement, innovation, expérimentation (Cardie) de leur académie :

<http://eduscol.education.fr/cid47240/conseillers-academiques-cardie.html>

À vos projets !

La Fondation de France finance des associations ou services collectifs, sélectionnés pour la qualité et la rigueur de leurs actions. Elle propose ses aides à travers des appels à projets dédiés à des thématiques précises. Les demandes de subventions, instruites à partir d'un dossier, sont examinées par un comité de professionnels spécialistes du domaine concerné. Il statue sur la destination et le montant des aides. La Fondation de France soutient en priorité des opérateurs de petite taille qui n'ont pas les moyens de collecter eux-mêmes les fonds nécessaires à la conduite de leurs projets.



Avec les 808 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu près de 150 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00
Fax: 01 44 21 31 01
fondationdefrance.org

Fondation
de
France